



## Conseil économique et social

Distr. générale  
18 avril 2001  
Français  
Original: anglais

---

### Session de fond de 2001

Genève, 2-27 juillet 2001

Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire\*

**Activités opérationnelles du système des Nations Unies  
au service de la coopération internationale  
pour le développement : rapports des Conseils  
d'administration du Programme des Nations Unies  
pour le développement/Fonds des Nations Unies  
pour la population, du Fonds des Nations Unies  
pour l'enfance et du Programme alimentaire mondial**

### **Rapport annuel de la Directrice générale du Fonds des Nations Unies pour l'enfance au Conseil économique et social**

#### **Note du Secrétariat**

1. Dans sa décision 2001/3 du 22 janvier 2001, le Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) a prié la Directrice générale de transmettre le document intitulé « Rapport annuel au Conseil économique et social » [E/ICEF/2001/4 (Part I)], ainsi que les observations formulées par les délégations lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration, au Conseil économique et social pour examen à sa session de fond de 2001.

2. La première partie du présent document contient le rapport annuel de la Directrice générale. Le résumé des observations faites par le Conseil d'administration à propos du rapport annuel figure dans la deuxième partie.

---

\* E/2001/100.

**Première partie**  
**Rapport du Directeur général au Conseil économique et social\***

**Table des matières**

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions de l'examen triennal . . . . .	1–56	3
A. Structures et mécanismes . . . . .	1–8	3
B. Financement et ressources . . . . .	9–13	4
C. Systèmes des coordonnateurs résidents . . . . .	14–16	5
D. Mise en oeuvre des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement . . . . .	17–22	5
E. Harmonisation des programmations et des procédures . . . . .	23–28	6
F. Intégration d'une perspective sexospécifique et parité entre les sexes . . . . .	29–31	7
G. Renforcement des capacités . . . . .	32–35	8
H. Locaux et services communs . . . . .	36–39	8
I. Coopération avec la Banque mondiale . . . . .	40–47	9
J. Contrôle et évaluation . . . . .	48–53	10
K. Indicateurs . . . . .	54–56	11
II. Suivi des conférences internationales . . . . .	57–86	11
A. Problèmes rencontrés et enseignements tirés . . . . .	83–85	16
B. Recommandations . . . . .	86	16
III. Aide humanitaire et secours en cas de catastrophe . . . . .	87–93	17

\* Initialement publié sous la cote E/ICEF/2001/4 (Part I).

# I. Mise en oeuvre du programme de réformes du Secrétaire général et des dispositions de l'examen triennal

## A. Structures et mécanismes

1. Les mécanismes mis en place afin d'améliorer la coordination au sein du système des Nations Unies continuent de converger et de se renforcer mutuellement. L'UNICEF participe désormais aux initiatives et structures suivantes : bilans communs de pays, Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, cadre stratégique, programmes d'investissement sectoriels, Plan d'action à l'échelle du système, Cadre de développement intégré et documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. S'ajoutent à cette liste les plans d'action issus des dernières sessions extraordinaires de l'Assemblée générale et de différentes conférences internationales, ainsi que la Déclaration du Millénaire et les conclusions de l'examen du Rapport sur le Groupe d'étude du Secrétaire général sur les opérations de paix des Nations Unies, qui ont également contribué à faire en sorte que l'UNICEF et ses partenaires au sein du système des Nations Unies travaillent d'une manière coordonnée et concertée.

2. Le Groupe des Nations Unies pour le développement, avec la participation active et totale de l'UNICEF, joue désormais un rôle crucial dans la mise en place de mécanismes visant à améliorer la coordination des activités opérationnelles sur le terrain, sous l'impulsion des gouvernements des pays d'accueil. Le Groupe des Nations Unies pour le développement a de nouveau été renforcé récemment, lorsque l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) a annoncé son intention de s'y associer pour débattre des questions relatives à l'Initiative des Nations Unies pour l'éducation des filles, rejoignant ainsi l'Organisation mondiale de la santé (OMS) et plusieurs autres institutions spécialisées soucieuses d'entretenir des relations plus étroites avec le Groupe des Nations Unies pour le développement. Ce groupe, dont la structure initiale était celle d'un outil de gestion de l'Organisation des Nations Unies, fait maintenant de plus en plus fonction de centre de coordination pour les questions qui se posent à l'échelle du système. L'Initiative pour l'éducation des filles, sous la direction de l'UNICEF, et les initiatives d'éradication de la pauvreté, sous la direction du Pro-

gramme des Nations Unies pour le développement (PNUD), sont menées dans le cadre du Groupe des Nations Unies pour le développement ainsi élargi. Au sein du Comité administratif de coordination (CAC), restructuré depuis peu, un comité du programme de haut niveau sera chargé de définir les grandes orientations, d'assurer la coordination d'ensemble et la mise en oeuvre efficace des programmes à l'échelle du système par le biais des mécanismes existants, et en particulier, du Groupe des Nations Unies pour le développement.

3. Le Groupe des Nations Unies pour le développement fonctionne maintenant selon un plan de travail et un calendrier de réunions établis pour chaque année jusqu'à un an à l'avance, ce qui facilite grandement la participation des principales entités qui en sont membres, notamment celle des organismes dont le siège n'est pas à New York. Le fonctionnement du Groupe par le biais de groupes de travail est revu chaque année, ce qui permet de l'adapter, de confier au Groupe des tâches précises et de vérifier les résultats obtenus. En ce qui concerne le partage général de l'information et des connaissances, le Réseau d'information sur les programmes de l'UNICEF et le réseau du Coordonnateur résident (RC-Net) des Nations Unies sont des sites Internet établis qui permettent aux membres du Groupe des Nations Unies pour le développement de tirer des enseignements de l'expérience, de partager rapidement les leçons et les documents utiles et d'avoir des échanges interactifs avec le personnel en mission ou au siège.

4. L'UNICEF est maintenant membre du Comité exécutif pour la paix et la sécurité. Cette affiliation vient compléter sa participation de longue date au Groupe des Nations Unies pour le développement et au Comité exécutif pour les affaires humanitaires.

### Problèmes rencontrés et enseignements tirés

5. Le Groupe des Nations Unies pour le développement intervenant pour coordonner les actions sur le terrain, il importait de veiller à ce que les institutions spécialisées n'aient pas l'impression de perdre le contrôle leurs fonctions dans les opérations du réseau de coordonnateurs résidents. Ce problème éventuel a été évité du fait que le Groupe a associé des partenaires extérieurs lorsque ses travaux risquaient d'avoir des incidences à l'échelle du système, et que le Comité administratif de coordination (CAC) a reconnu officiellement le rôle que le Groupe peut jouer dans ce cas pour mettre en place des structures destinées à soutenir

des opérations sur le plan national. Sous l'angle des initiatives plus larges prises à l'échelle du système, comme le Groupe de réflexion sur la corne de l'Afrique animé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), les membres du Groupe s'emploient activement à promouvoir la notion d'un groupe de développement au sein duquel les difficultés à surmonter et la manière de les résoudre sont perçues de la même manière.

6. Les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, et le système dans son ensemble, par l'intermédiaire du Comité administratif de coordination (CAC), ont reconnu la nécessité d'éviter la multiplication des structures. Le Groupe a instauré un examen annuel des groupes de travail et l'élaboration de plans de travail annuels pour chacun d'eux. Grâce notamment à l'examen du CAC, le rôle et la raison d'être des structures existantes sont régulièrement évalués et, chaque fois que le Groupe peut être utile, sa participation est proposée à l'échelle plus large du système dans son ensemble. Le Comité a également reconnu le problème que pourrait poser le foisonnement des instructions destinées aux bureaux hors siège. L'accent est donc mis sur la nécessité de s'assurer que les notes, déclarations, et autres recommandations destinées au personnel de terrain sont vraiment utiles.

7. L'étude et l'analyse des données d'information qui reviennent des bureaux hors siège jouent un rôle déterminant dans l'amélioration de la coordination. Les conseils fournis aux représentants et aux coordonnateurs résidents de l'UNICEF pour les aider à établir les rapports annuels ont désormais pour but d'arriver à une présentation uniforme des données relatives à la coordination. L'examen de ces rapports fournit des éléments d'information sur les enseignements tirés de l'expérience. Les rapports annuels des coordonnateurs résidents sont pris en considération au moment de l'évaluation des résultats. Compte tenu de l'importance des opinions des représentants locaux pour la réussite de tout mécanisme de coordination, les représentants de pays de l'UNICEF ont de multiples possibilités d'exprimer leurs points de vue dans les rapports annuels, lors des réunions d'équipe de gestion régionale (où les questions relatives au Groupe des Nations Unies pour le développement sont toujours inscrites à l'ordre du jour), et par les moyens électroniques tels que le RC-Net et le Réseau d'information sur les programmes de l'UNICEF.

### *Recommandations*

8. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Prendre note* des travaux accomplis jusqu'à présent et encourager les fonds et programmes à poursuivre la mise en oeuvre des recommandations formulées dans le cadre de l'examen triennal;

b) *Encourager* les fonds et programmes à tenir les États Membres informés des faits nouveaux relatifs aux activités du Groupe des Nations Unies pour le développement;

c) *Réaffirmer* qu'il est nécessaire qu'une coopération étroite se poursuive entre les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et les autres entités du système des Nations Unies.

## **B. Financement et ressources**

9. La tenue d'une réunion de financement lors de la première session ordinaire du Conseil d'administration en 2000 a eu un certain nombre d'effets positifs :

a) Meilleure prévisibilité des ressources ordinaires pendant l'année en cours, un plus grand nombre de gouvernements étant en mesure d'indiquer bien plus tôt le montant des fonds qui seront probablement disponibles;

b) Possibilité pour l'UNICEF de mieux gérer ses ressources, 13 gouvernements ayant mis un échéancier à sa disposition;

c) Meilleure prévisibilité également des ressources disponibles à l'avenir, huit gouvernements ayant confirmé ou annoncé à titre indicatif leurs contributions pour les deux années suivantes;

d) Légère amélioration de la répartition des charges entre les donateurs.

10. La contraction, en montants effectifs en dollars, des contributions des gouvernements aux ressources ordinaires de l'UNICEF, qui se poursuit depuis 1996, année où le total des recettes au titre des ressources ordinaires atteignait 364 millions de dollars, demeure toutefois préoccupante. Ce montant n'était plus que de 344 millions de dollars en 1999 et on est en droit de penser qu'il fléchira encore en 2000.

11. Les contributions réservées des gouvernements ont, au contraire, augmenté sensiblement, passant de

243 millions de dollars en 1996 à 343 millions en 1999, et devraient encore augmenter nettement en 2000.

12. S'il est vrai que les contributions réservées sont indispensables pour élargir et approfondir les programmes de pays, les ressources destinées aux activités de base doivent augmenter dans les mêmes proportions, faute de quoi l'efficacité de l'UNICEF, qui est l'organisation multilatérale pour l'enfance dans le monde, sera compromise.

#### *Recommandations*

13. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Encourager* les États Membres à augmenter leurs contributions volontaires au titre des ressources de base;

b) *Encourager* les gouvernements qui sont en mesure de le faire à prendre des engagements pluriannuels et à fournir un échéancier lors de la réunion de financement, à l'occasion de la première session ordinaire du Conseil d'administration, en 2001.

### **C. Systèmes des coordonnateurs résidents**

14. Le Groupe des Nations Unies pour le développement continue d'accorder une priorité élevée au renforcement et à l'amélioration du système des coordonnateurs résidents. En novembre 2000, trois fonctionnaires de l'UNICEF, dont deux femmes, étaient coordonnateur résident (Botswana, Namibie et Tanzanie). Au total, sur les 130 postes de coordonnateur résident qui ont été pourvus, 32, soit 25 %, sont occupés par des femmes. Ce pourcentage devrait augmenter au cours de l'année 2001 sous l'effet des diverses mesures adoptées en vue de promouvoir la représentation des femmes. Actuellement, près de la moitié des candidats à l'opération d'évaluation des compétences sont des femmes. Malgré tous les efforts déployés afin d'augmenter le nombre des coordonnateurs résidents extérieurs au PNUD, ces derniers représentent toujours moins de 20 % du total.

15. La Directrice générale a chargé tous les représentants de l'UNICEF d'inclure dans leur plan de travail des activités liées à leurs responsabilités en tant que membres de l'équipe de pays des Nations Unies. Cet élément fait partie de leur notation annuelle. Dans le cadre des exigences d'établissement de rapports annuels, les représentants de l'UNICEF doivent égale-

ment évaluer le fonctionnement de l'équipe de pays, notamment l'existence d'un plan de travail et la qualité des rapports annuels.

#### *Recommandations*

16. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Réaffirmer* la nécessité d'une réserve de coordonnateurs résidents d'origines plus diverses, comprenant une plus forte proportion de femmes;

b) *Réaffirmer* le rôle important du rapport annuel et du plan de travail du coordonnateur résident et la nécessité d'appliquer un processus pleinement consultatif dans leur établissement.

### **D. Mise en oeuvre des bilans communs de pays et du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement**

17. Les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour le développement sont des outils indispensables qui permettent au système de coordonnateurs résidents de traduire les grands objectifs du système des Nations Unies en résultats concrets assortis de prolongements pour les bénéficiaires. En outre, le bilan commun de pays a une valeur en soi en tant qu'exercice et sert de base dans d'autres contextes, comme le cadre stratégique, le Processus d'appels globaux, le Cadre de développement intégré et les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté.

18. L'UNICEF a continué de diriger le Sous-Groupe des politiques de programmation du Groupe des Nations Unies pour le développement et à faire avancer le processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre. Le Groupe des Nations Unies pour le développement s'était fixé un calendrier ambitieux qui prévoyait qu'au total 32 pays d'ici à la fin de 2000, et 43 d'ici à la fin de 2001, auraient terminé ou lancé un plan-cadre. On prévoyait que 57 pays auraient achevé leurs bilans communs de pays d'ici à la fin de 2001, et que 55 autres auraient lancé le leur. On estime que d'ici à la fin de 2001, 26 bilans communs de pays et plans-cadres auront été terminés. Le réseau d'information sur les bilans communs de pays et le Plan-cadre est un mécanisme qui a été créé à l'échelle du système pour examiner les processus afin de tirer et de partager des enseignements et des bonnes pratiques. Les conclusions

du réseau d'information sont régulièrement affichées sur le RC-Net <[www.dgo.org](http://www.dgo.org)>.

19. En 2000, l'UNICEF a accéléré le rythme de l'intégration du processus du bilan de pays et du Plan-cadre dans les modalités d'établissement et de planification de programmes. Un module sur la réforme des Nations Unies, les bilans communs de pays et le Plan-cadre figure désormais dans le manuel de formation aux modalités d'établissement et de planification de programmes. Les représentants de l'UNICEF reçoivent de nombreux conseils au cours de réunions d'équipes de gestion régionale et par le biais de programmes et d'ateliers de formation spécifiques destinés aux coordonnateurs et aux administrateurs de programme dans les bureaux de pays. L'UNICEF analyse actuellement les effets du processus du bilan commun de pays et du Plan-cadre sur sa programmation dans les pays où le lancement était prévu pour 1999 ou 2000.

#### **Problèmes rencontrés et enseignements tirés**

20. Une étude réalisée auprès des bureaux de pays a révélé que pour plusieurs raisons, il serait difficile de respecter le calendrier initial de lancement. Les directeurs de divisions du PNUD, du Fonds des Nations Unies pour les activités en matière de population (FNUAP), du Programme alimentaire mondial (PAM) et de l'UNICEF ont reçu pour consigne d'arrêter un plan d'action afin d'améliorer la situation. Il est apparu que malgré une volonté affirmée de mettre en oeuvre les bilans communs de pays et le Plan-cadre, la pression exercée sur les bureaux de pays pour qu'ils mènent à bien les programmes de pays des différents organismes réduit le temps et les ressources dont ils disposent pour s'occuper d'instruments à l'échelle du système. Dans certains cas, le calendrier est tellement serré que le bilan commun de pays et le Plan-cadre ne sont pas prêts dans les délais fixés pour l'achèvement des programmes de pays. Des retards ont ainsi été constatés lorsque l'équipe de pays ne maîtrise pas les programmes et n'est pas dirigée de manière efficace.

21. Diverses mesures destinées à améliorer et à accélérer l'adoption de bilans communs de pays et de plans-cadres efficaces ont maintenant été définies. La direction du Groupe des Nations Unies pour le développement a demandé instamment à l'ensemble des bureaux, divisions et centres régionaux des membres du Comité exécutif du Groupe d'être plus dynamiques et novateurs dans leurs décisions et leurs activités de suivi. Le Bureau du Groupe des Nations Unies pour le

développement a intensifié son activité de contrôle et affiche des rapports d'activité mensuels sur le RC-Net. Un Groupe de travail du Groupe des Nations Unies pour le développement sur l'harmonisation et la simplification des processus de programmation et de la procédure d'approbation, dirigé par le FNUAP, fera des propositions concrètes en vue de rationaliser les processus, notamment les procédures internes des membres du Comité exécutif, et d'intégrer les bilans communs de pays et le Plan-cadre dans leurs procédures de programmation respectives. On utilise de plus en plus les « meilleures pratiques », en particulier les bilans communs de pays et les plans-cadres efficaces comme modèles pour d'autres pays. D'autres études sont effectuées pour déterminer les caractéristiques d'un processus réussi de bilan commun de pays et de Plan-cadre.

#### *Recommandations*

22. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Prendre note* des progrès réalisés dans la mise en oeuvre des bilans de pays et du Plan-cadre et exhorter les fonds et programmes à poursuivre l'examen de leurs procédures de programmation dans une optique de rationalisation, de simplification et de réduction des délais nécessaires;

b) *Réaffirmer* le rôle primordial des gouvernements et exhorter tous les membres de l'équipe de pays à participer activement au processus des bilans de pays et du Plan-cadre.

### **E. Harmonisation des programmations et des procédures**

23. Quelque 93 pays remplissant les conditions requises pour bénéficier d'un programme ont désormais harmonisé leurs cycles de programmation. D'ici à 2004, cette harmonisation devrait s'étendre à 90 % de tous les pays bénéficiaires. Cela représente un tournant décisif dans la phase de lancement du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et aura des répercussions majeures sur les activités des organismes membres du Groupe des Nations Unies pour le développement dans ce domaine.

24. À l'appui de ce processus, plusieurs notes d'orientation ont été envoyées au personnel hors siège. La première note du Groupe des Nations Unies pour le développement, intitulée « Définition (processus et

produits) pour l'amélioration de la collaboration au sein du Groupe des Nations Unies pour le développement en matière de programmes », a précisé la terminologie utilisée dans la programmation. Elle donne des définitions communes de termes utilisés dans ce domaine. Une autre note d'orientation du Groupe des Nations Unies pour le développement relative à « L'élaboration de programmes et projets communs » a été envoyée en juillet 2000. Les équipes de pays des Nations Unies sont encouragées à utiliser les notes d'orientation quand elles élaborent ou dirigent des programmes ou projets communs et à faire part au Groupe des Nations Unies pour le développement des résultats de leur expérience.

25. Les procédures relatives aux examens communs à mi-parcours des programmes de pays et des plans-cadres ont été élaborées et sont actuellement testées sur le terrain par un certain nombre d'équipes de pays. Les procédures révisées devraient être disponibles dans le courant du premier trimestre de 2001. Lorsque les cycles de programmation auront été harmonisés, un examen commun à mi-parcours des divers programmes de pays et des plans-cadres réduira les exigences et la charge que représente pour le Gouvernement la participation à l'examen des divers programmes de pays.

26. Un groupe ad hoc du Groupe des Nations Unies pour le développement étudie actuellement la possibilité de simplifier et d'harmoniser les procédures administratives pour le personnel national de projet embauché par différents organes des Nations Unies, sur la base des pratiques actuellement appliquées par quelques équipes de pays. Parmi ces procédures figurent, par exemple, les barèmes des traitements, les taux d'indemnité journalière de subsistance, les modalités de contrat et d'embauche, l'assurance et les méthodes de notation. Des notes d'orientation seront envoyées à toutes les équipes de pays avant la fin de 2000.

#### **Problèmes rencontrés et enseignements tirés**

27. Les organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement ont désormais atteint un haut niveau d'harmonisation des programmes, et tout est en place pour accélérer le lancement des bilans communs de pays et des plans-cadres. L'UNICEF et ses partenaires au sein du Groupe des Nations pour le développement examinent actuellement la possibilité de simplifier les procédures et les pratiques existantes, afin notamment de réduire la charge de travail des bureaux de pays et des personnels de contrepartie natio-

naux, tout en satisfaisant aux impératifs de responsabilité et de qualité. Un certain nombre de domaines requièrent une attention particulière : simplification de la documentation, rationalisation des règles concernant l'établissement des rapports et coordination des étapes à l'échelon des pays, à savoir examens à mi-parcours, lancement et achèvement des préparatifs relatifs aux programmes de pays.

#### *Recommandations*

28. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Prendre note* des progrès considérables réalisés en matière d'harmonisation par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement;

b) *Demander* aux organisations membres du Groupe des Nations Unies pour le développement de continuer à suivre les progrès de l'harmonisation des programmes de pays et de s'employer à assurer une plus grande cohérence entre tous les aspects du cycle de programmation.

### **F. Intégration d'une perspective sexospécifique et parité entre les sexes**

29. L'UNICEF a eu pour objectif de porter à 50 % la proportion de femmes occupant des postes d'administrateur. Il s'attache, en priorité, à sélectionner et nommer des candidates qualifiées à tous les niveaux et à corriger ainsi le déséquilibre entre les hommes et les femmes appartenant à cette catégorie.

#### **Problèmes rencontrés et enseignements tirés**

30. La structure administrative de l'UNICEF est telle qu'il y a encore davantage de femmes que d'hommes à des postes des classes P-1 et P-2, un peu moins de femmes que d'hommes à des postes de la classe P-3 et un nombre décroissant de femmes à des postes des classes supérieures jusqu'à la classe D-2. Les postes de fonctionnaire ayant rang de Secrétaire général adjoint (SGA) ou de Sous-Secrétaire général (SSG) sont également répartis entre hommes et femmes. Sur le terrain, 32 % des représentants et 27 % des représentants adjoints sont des femmes, comme en 1999.

#### *Recommandation*

31. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Lancer un appel* pour que les efforts déployés en faveur de la parité entre les sexes se poursuivent.

## G. Renforcement des capacités

32. L'UNICEF a contribué à la formulation de la note d'orientation du Comité administratif de coordination sur le renforcement des capacités adoptée en avril 2000 et l'a distribuée à tous les représentants de pays. Cette note confirme le rôle crucial que joue le renforcement des capacités dans toutes les activités opérationnelles du système des Nations Unies et fournit à ce sujet une série de directives concertées.

### Problèmes rencontrés et enseignements tirés

33. Vu la complexité inhérente au renforcement des capacités, il importe de mettre en commun de façon plus systématique les enseignements tirés au sein du système des Nations Unies et de collaborer dans le contexte d'arrangements les plus divers avec un éventail de partenaires aussi vaste que possible. Après s'être assurés de leur efficacité, un certain nombre de bureaux extérieurs ont adopté des techniques participatives pour le contrôle et l'évaluation des capacités qu'il conviendrait d'appliquer plus largement au sein du système, tant au Siège que sur le terrain.

34. Pour oeuvrer en faveur du renforcement des capacités, le personnel opérationnel, notamment sur le terrain, nécessite un appui organisationnel constant – directives, formation et incitation appropriées et enseignement adapté – et doit avoir l'occasion de prendre des initiatives. Il conviendrait par ailleurs que les activités de contrôle et d'évaluation soient plus systématiquement axées sur les enseignements organisationnels et programmés en matière de renforcement des capacités. Il serait utile de procéder à un plus grand nombre d'évaluations thématiques interorganisations.

### Recommandations

35. Le Conseil voudra peut-être :

a) *Encourager* l'échange de données d'expérience en matière d'études de cas et d'évaluations du renforcement des capacités, y compris pour ce qui est des cadres et méthodologies;

b) *Encourager* la création d'instances permettant de renforcer les échanges et d'améliorer l'analyse

des méthodes utilisées pour le renforcement des capacités au niveau interinstitutions.

## H. Locaux et services communs

36. Pour ce qui est de la mise en oeuvre des services communs, des directives opérationnelles actualisées, davantage axées sur l'aspect pratique des procédures, ont été envoyées à toutes les équipes de pays. Ces directives, qui portent sur les principes de bonne gestion, les critères de sélection des services, les éléments d'un accord interinstitutions sur les services communs, les données de budgétisation et la répartition des coûts ainsi que les indicateurs de résultats contribueront à élargir la portée nationale des services communs. Le Groupe des Nations Unies pour le développement gère désormais une base de données mondiale des services communs nationaux.

37. Le Sous-Groupe du Groupe des Nations Unies pour le développement chargé des locaux et des services communs fournit des informations et une aide aux équipes de pays qui souhaitent mettre en place une Maison des Nations Unies. À ce jour, ces maisons sont officiellement au nombre de 37. De nombreuses autres équipes de pays occupent des locaux communs qui ne remplissent toutefois pas les conditions requises. Grâce aux progrès des technologies de l'information et à la multiplication des réseaux, 13 autres pays auraient créé des « Maisons virtuelles des Nations Unies » et au moins 44 autres pays partagent certaines technologies de l'information et autres systèmes de communication.

### Problèmes rencontrés et enseignements tirés

38. Les conclusions sur les locaux et services communs, telles qu'elles ont été présentées aux organes directeurs du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement au début de l'année 1999 dans le rapport d'activité sur le programme de la Maison des Nations Unies (DP/1999/CRP.5), demeurent valables.

### Recommandation

39. Le Conseil voudra peut-être :

a) *Prendre note* de l'approche adoptée en matière de locaux et services communs, encourager la poursuite des efforts menés et réaffirmer la nécessité d'assurer une gestion commune, la transparence, l'obligation redditionnelle et le coût-efficacité.

## I. Coopération avec la Banque mondiale

40. L'UNICEF continue d'élargir la portée de son partenariat avec les organismes issus des accords de Bretton Woods, en particulier la Banque mondiale, avec laquelle l'UNICEF tient régulièrement des réunions directives et opérationnelles aussi bien au siège qu'au niveau des pays. La dernière réunion, qui a eu lieu en octobre 2000, a porté plus particulièrement sur l'éducation, en particulier l'éducation préscolaire et celle des filles; la santé, notamment la maternité sans risques et l'éradication de la polio; le VIH/sida; le travail des enfants; et la collaboration aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté/Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE).

41. La collaboration entre l'UNICEF et la Banque mondiale porte en particulier sur l'établissement des cadres de développement intégré. Le renforcement de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) a donné lieu à des concertations visant à appuyer davantage les nouveaux programmes en faveur des enfants. Dans l'esprit de l'Initiative 20/20 et de l'objectif premier de la lutte contre la pauvreté, selon l'opinion qui se retrouve dans l'ensemble du système des Nations Unies au niveau national, l'essentiel des économies tirées de l'allègement de la dette devrait servir à financer les services sociaux de base. Il est prévu que les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté donneront notamment une idée des principales rubriques des dépenses que chaque pays pourrait ainsi financer, notamment les domaines potentiels appelant une action concrète et des programmes précis compatibles avec la stratégie de l'UNICEF selon laquelle la lutte contre la pauvreté doit commencer par les enfants.

42. Tous les représentants de l'UNICEF dans les pays ne pouvant bénéficier que des fonds de l'Association internationale de développement de la Banque mondiale reçoivent périodiquement des informations sur les aspects nouveaux des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. De nombreux bureaux de pays, qui font partie de l'équipe de pays des Nations Unies, participent à ce double titre à l'élaboration des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. L'expérience de l'UNICEF en matière de développement communautaire s'est avérée particulièrement utile pour favoriser l'aspect participatif de ces documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Les enquêtes en grappes à indicateurs multiples de l'UNICEF ont

permis de réunir des données de base sur les dimensions sociales de la pauvreté et de combler ainsi d'importantes lacunes.

43. Les approches sectorielles continuent de gagner en importance, comme le prouve le nombre croissant de pays qui les adoptent. Cette tendance devrait persister alors qu'une attention de plus en plus grande est donnée aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. L'UNICEF a pris activement part aux consultations aux niveaux mondial et national ainsi qu'aux activités du Groupe interorganisations à cet égard et a eu des réunions bilatérales avec les gouvernements donateurs intéressés. Un bilan des approches sectorielles dans les pays du programme de l'UNICEF est actuellement en cours d'élaboration; les résultats, conjugués aux informations fournies par les bureaux de pays et par les partenaires, aideront le personnel de l'UNICEF à améliorer encore la formulation et l'application desdites approches, notamment en renforçant ses capacités et en élargissant les informations dont il dispose pour faire face aux nouveaux défis.

44. En 1999, les représentants de pays de l'UNICEF ont reçu, au sujet du rôle du Fonds dans les approches sectorielles, des directives qui définissaient les stratégies à appliquer pour servir la cause des enfants et des femmes et donnaient des exemples de collaboration dans ce sens. En octobre 2000, l'UNICEF a pris part à l'atelier sur les approches sectorielles organisé par le FNUAP, l'Agence canadienne de développement international et le Department for International Development (Royaume-Uni). L'UNICEF a établi un plan d'action qui définit sa stratégie d'appui aux approches sectorielles et aux documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté ainsi que ses domaines d'activité à l'avenir.

45. Le Groupe de réflexion composé de représentants du système des Nations Unies et de la Banque mondiale continue de se réunir régulièrement pour échanger des informations sur l'application du Cadre de développement intégré dans 12 pays pilotes et pour examiner conjointement les enseignements tirés de ces expériences. Ce groupe de réflexion sert par ailleurs d'instance commune pour le suivi de l'application des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté.

### Problèmes rencontrés et enseignements tirés

46. À mesure que les liens avec la Banque mondiale se resserrent et se renforcent, il devient de plus en plus

nécessaire de procéder régulièrement à des échanges sur les données d'information et les meilleures pratiques, mais aussi de faire le point de l'expérience acquise et des enseignements tirés.

#### *Recommandation*

47. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Constater* et encourager les efforts entrepris par les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement en vue de renforcer la collaboration avec la Banque mondiale et *demander* que des mesures soient prises pour assurer la plus grande compatibilité possible entre les cadres de programmation de la Banque mondiale et ceux du système des Nations Unies.

## **J. Contrôle et évaluation**

48. L'UNICEF a accompli des progrès considérables dans la réalisation de l'objectif fixé dans le plan à moyen terme, à savoir établir une différence claire entre les activités menées en faveur des enfants. L'UNICEF s'est associé à des partenaires nationaux, des organismes multilatéraux et bilatéraux, des établissements universitaires et d'autres organismes des Nations Unies pour élaborer des méthodologies permettant de mener des enquêtes en grappes à indicateurs multiples afin de recueillir des données fiables. Plus de 60 pays ont conduit ponctuellement une enquête en grappes à indicateurs multiples et 40 autres ont incorporé des modules de ce type dans d'autres enquêtes. Pour faciliter la coordination et la compatibilité des données recueillies, l'UNICEF a financé la mise au point de ChildInfo, tribune conviviale qui encourage le dialogue entre toutes les parties prenantes et facilite l'établissement de rapports à l'aide de divers procédés de présentation, tels que tableaux, graphiques et cartes.

49. L'UNICEF a entrepris de mesurer, d'analyser et d'évaluer les tendances et les politiques liées à la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants et à l'application de la Convention relative aux droits de l'enfant. Le Fonds a par ailleurs entrepris d'établir un bilan de la décennie écoulée afin d'en tirer des enseignements qui inspireront le nouveau Programme mondial en faveur des enfants.

50. Pour juger de l'efficacité de l'action de l'UNICEF, on a de plus en plus recours aux méthodes d'audit des programmes et d'auto-évaluation. Les plans de gestion des programmes par pays ont permis de pro-

céder à une analyse plus systématique de l'efficacité institutionnelle. Le plan intégré de contrôle et d'évaluation indique clairement quels sont les résultats escomptés. Les plans de gestion par bureau servent de guide pour le contrôle de l'exécution des tâches par les divisions du siège et les bureaux régionaux en vue de la réalisation des objectifs du plan à moyen terme.

51. Afin de diffuser plus largement les résultats des évaluations et les enseignements tirés, on a recours aux réseaux électroniques. On a mesuré le degré d'efficacité de la base de données d'évaluation de l'UNICEF, que l'on s'efforce de moderniser pour qu'elle réponde mieux à une demande croissante d'enseignement institutionnel. L'UNICEF a par ailleurs appuyé le renforcement des capacités nationales en matière d'évaluation, notamment en Afrique. La promotion des associations nationales d'évaluation a débouché sur la création de réseaux actifs d'échanges de données d'information et d'environ 20 associations nationales et, partant, sur l'amélioration des normes d'évaluation et des modules de formation.

#### **Problèmes rencontrés et enseignements tirés**

52. En prenant conscience de la nécessité de mieux utiliser les ressources, de faire preuve d'une plus grande transparence et de rendre des comptes, on a de plus en plus exigé de l'UNICEF qu'il présente les résultats de ses activités. Les évaluations traditionnelles sont progressivement remplacées par une nouvelle forme d'évaluation fondée sur la valeur ajoutée des informations disponibles, ce qui facilite la prise de décisions à tous les niveaux, qu'il s'agisse des activités au niveau du projet, de l'approche thématique au niveau du programme national ou des dispositions politiques au niveau de la gestion des affaires publiques. Cette situation est encore compliquée par la nécessité d'améliorer l'efficacité du fonctionnement du système des Nations Unies, en mettant en évidence par exemple l'efficacité du Plan-cadre des Nations Unies pour le développement.

#### *Recommandations*

53. Le Conseil souhaitera peut-être :

a) *Demander* au système des Nations Unies d'établir des normes pour faciliter l'évaluation de la gestion aux niveaux de la bonne conduite des affaires publiques, des politiques, des programmes et des activités;

b) *Demander* au système des Nations Unies d'identifier les moyens permettant d'accélérer la collaboration à l'échelle du système en vue du renforcement des capacités de contrôle et d'évaluation à l'échelon national;

c) *Inviter* tous les organismes des Nations Unies à formuler les enseignements tirés et à concevoir leurs bases de données d'évaluation respectives de manière à ce qu'elles soient compatibles et propres à faciliter les échanges;

d) *Demander* au système des Nations Unies de rendre compte de l'ampleur des progrès accomplis dans l'harmonisation des méthodes d'évaluation, ainsi que le Conseil l'avait demandé il y a cinq ans.

## K. Indicateurs

54. Dans le domaine important de l'évaluation des résultats obtenus, l'UNICEF procède également à ces travaux conformément à la résolution E/2000/L.30 du Conseil économique et social sur les indicateurs de base pour l'application et le suivi intégrés et coordonnés à tous les niveaux des grandes conférences et réunions au sommet organisées sous l'égide de l'ONU. À cette fin, l'UNICEF participe au groupe interorganisations ad hoc créé par le Groupe des Nations Unies pour le développement afin d'examiner le fonctionnement des bilans communs de pays au niveau national, et en particulier d'évaluer dans quelle mesure les indicateurs sont utilisés dans le cadre de ce mécanisme. Il a fallu dans un premier temps demander aux bureaux de pays des Nations Unies des informations sur la situation actuelle et sur la manière dont ils ont utilisé les indicateurs dans les bilans communs de pays. D'autres dispositions seront prises lorsque les réponses auront été reçues et analysées.

55. S'agissant des rapports sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les enfants, qui formeront l'essentiel du rapport que le Secrétaire général soumettra à la session extraordinaire sur les enfants, en septembre 2001, l'UNICEF continue d'aider les gouvernements à combler les lacunes des données de façon que les rapports nationaux puissent être aussi informatifs que possible sur la situation des enfants dans chaque pays.

56. L'UNICEF aide par ailleurs plus de 60 pays à inclure dans les questionnaires des enquêtes sur les ménages ou autres des questions pertinentes et bon

nombre de ces enquêtes bénéficient par ailleurs de l'appui d'autres organismes et partenaires des Nations Unies. Les indicateurs utilisés pour établir les rapports sur les progrès accomplis sont compatibles avec ceux utilisés pour l'examen à mi-parcours des résultats du Sommet mondial pour les enfants, ainsi qu'avec ceux utilisés depuis de nombreuses années par d'autres organismes et par les pays eux-mêmes pour mesurer les progrès accomplis en matière de nutrition, de santé et d'éducation.

## II. Suivi des conférences internationales

57. Le suivi des conférences internationales et sessions extraordinaires de l'Assemblée générale demeure prioritaire. L'UNICEF prend part à ce processus sous diverses manières et à plusieurs niveaux. Au niveau mondial, il a participé : a) au suivi d'ensemble coordonné de conférences récentes; b) au suivi de certaines conférences et à certains examens (quinquennaux et décennaux); et c) au suivi du Sommet mondial pour les enfants. Grâce au mécanisme du Comité administratif de coordination (CAC), le Fonds prend une part active à l'élaboration de directives visant à incorporer la Déclaration du Millénaire dans les activités du système des Nations Unies. Au niveau des pays, il continue d'intégrer les objectifs des conférences internationales dans les bilans communs de pays et le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement, ainsi que dans ses propres procédures de programmation et ses activités opérationnelles.

58. Au cours de l'année écoulée, l'UNICEF a participé à tous les mécanismes interinstitutions chargés de définir les directives du suivi à l'échelle du système des conférences internationales, notamment la déclaration sur la problématique hommes-femmes par le Comité administratif de coordination à la session extraordinaire tenue à New York en juin 2000, dans laquelle les chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies ont exprimé leurs vues collectives. En mars 2000, sur la base d'une note d'orientation antérieure formulée par des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement, le Comité a approuvé les directives et informations à l'intention du système des coordonnateurs résidents, note officielle relative au suivi des conférences mondiales sur le terrain, en particulier la Conférence de Vienne sur les droits de l'homme de 1993.

59. L'UNICEF a collaboré à la mise au point par le Comité d'une stratégie et d'un mode d'action concertée pour permettre au système des Nations Unies de réduire l'extrême pauvreté de moitié. Les équipes de pays ont désormais été informées de cette stratégie afin d'étayer leurs activités sur les bilans de pays, le Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et l'appui du système des Nations Unies au processus d'établissement de documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté.

60. Une directive envoyée à tous les bureaux décrit à grands traits la suite donnée par le Fonds au Forum mondial sur l'éducation tenu en avril 2000. L'UNICEF a axé ses activités sur plusieurs domaines clefs. S'agissant de l'éducation des jeunes enfants, il cherche, en priorité, à doter les parents et autres responsables des qualifications et des connaissances qui permettront aux enfants de grandir en bonne santé et de réaliser pleinement leur potentiel. Il a donc fallu élaborer une stratégie globale d'éducation et de communication qui s'adresse aux parents et autres responsables. Pour les autres enfants d'âge préscolaire, les bureaux de pays sont encouragés à mettre au point des programmes locaux d'apprentissage et de développement destinés aux jeunes enfants.

61. Les activités portent notamment sur l'amélioration de la qualité de l'enseignement pour tous les enfants afin que l'apprentissage puisse se dérouler dans un cadre efficace, salubre et protecteur qui tienne compte des sexospécificités, et qu'à la fin du cycle primaire, chaque enfant ait atteint le niveau d'éducation voulu. L'éducation des filles constitue un problème distinct : il faut veiller à ce qu'elles bénéficient d'un accès plein et entier à l'instruction élémentaire et qu'elles complètent ce cycle avec succès, et éliminer toutes les formes de discrimination sexuelle dans les classes, les écoles et les systèmes éducatifs en général.

62. Pour les enfants exclus du système, il faut garantir, en priorité, qu'ils puissent s'inscrire à l'école afin de compléter leur éducation de base. Les enfants qui travaillent représentent une priorité spéciale dans le monde. La meilleure façon d'empêcher le travail des enfants consiste à donner à ces derniers la possibilité d'aller à l'école et d'apprendre. Par ailleurs, au fur et à mesure que l'UNICEF met au point des stratégies pour les adolescents, il sera nécessaire d'encourager des méthodes novatrices destinées à donner une deuxième

chance aux jeunes qui n'ont pas eu accès à un enseignement de base.

63. Pour les enfants touchés par les crises, la violence, l'instabilité et le VIH/sida, il s'agit avant tout de leur offrir des conditions d'apprentissage sûres et stables qui leur permettent d'acquérir les connaissances, les qualifications et les valeurs nécessaires pour faire face à leurs problèmes. L'UNICEF veille en priorité à ce que les enfants pris dans des situations de conflit armé ou dans d'autres situations d'urgence puissent continuer leurs études ou les reprendre aussi rapidement que possible. Le Fonds est également résolu à informer les jeunes sur le VIH/sida et, en cherchant à réduire les incidences du sida sur les systèmes d'éducation, à garantir une scolarité continue aux enfants touchés par le sida et aux orphelins du sida.

64. Pour atteindre les objectifs en matière d'éducation, il faudra établir une synergie avec d'autres programmes de pays, notamment dans les domaines suivants : soins et développement du jeune enfant, parité entre les sexes, stratégies relatives au VIH/sida, santé de l'enfant, nutrition, approvisionnement en eau, assainissement de l'environnement et éducation sanitaire.

65. À chaque étape, les bureaux de pays ont été invités à déterminer leur rôle en matière d'éducation de base, en accord avec d'autres institutions et organisations partenaires aussi bien nationales qu'internationales. Le renforcement des partenariats par le biais des bilans de pays, du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement et d'autres cadres d'opération adoptés par les Nations Unies est prioritaire. Conformément au Cadre d'action de Dakar, et en collaboration avec l'UNESCO et d'autres partenaires, l'UNICEF examine et renforce les volets éducatifs des programmes de pays afin de mieux aider les gouvernements à mettre en oeuvre leurs plans d'éducation pour tous. Ouvrant avec les gouvernements, l'UNESCO et d'autres organes et organismes des Nations Unies, la Banque mondiale et des partenaires de la société civile, l'UNICEF appuiera et, le cas échéant, dirigera la mise en place de forums et de plans d'éducation pour tous, de préférence dans la perspective plus vaste d'une réforme des systèmes éducatifs et de stratégies sectorielles et multisectorielles de développement (par exemple, les programmes d'investissement sectoriel, les approches sectorielles, les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et les stratégies d'allégement de la dette).

66. L'UNICEF a inclus dans ses activités en prévision de la session extraordinaire qui sera chargée d'examiner les progrès réalisés depuis le Sommet mondial pour le développement social la publication d'une plaquette intitulée « Poverty Reduction Begins with Children » (La réduction de la pauvreté commence par les enfants), l'organisation de deux tables rondes avec l'Organisation internationale du Travail et la Banque mondiale, et une participation à l'établissement du rapport du Secrétaire général intitulé « Un monde meilleur pour tous ». Selon la ligne de force de la position adoptée par l'UNICEF, la réduction de la pauvreté doit commencer par les enfants, cela afin de prévenir les atteintes durables à leur épanouissement intellectuel et physique. Aucun groupe d'âge n'est aussi menacé de vivre dans la pauvreté et aucun investissement ne sera aussi efficace et utile que celui effectué dans les services sociaux de base et la protection de l'enfance.

67. La table ronde sur les solutions locales à la réduction de la pauvreté a souligné la gravité des insuffisances qui empêchent les institutions de mettre en oeuvre des programmes de lutte contre la pauvreté et d'assurer la prestation des services sociaux de base. Nombre de programmes subissent le contrecoup d'une planification imposée par la direction et d'un manque de contrôle de la part des intéressés. L'expérience a montré que la participation effective de la collectivité peut beaucoup contribuer à résoudre ces problèmes et à améliorer considérablement l'utilisation des ressources publiques. La table ronde sur le travail des enfants a montré que ceux qui travaillent sont privés de leurs droits. Des stratégies et des mesures qui ont permis de réduire le nombre d'enfants qui travaillent ont fait l'objet d'exposés.

68. L'UNICEF continue de jouer un rôle directif au sein du système des Nations Unies en faveur de la mise en oeuvre de l'Initiative 20/20. Des études ont été réalisées dans 40 pays afin d'évaluer le pourcentage des budgets sociaux et de l'aide publique au développement qui est affecté aux services sociaux de base. Les préceptes de l'Initiative 20/20 sont aujourd'hui mieux connus et mieux compris : son principe central – un partenariat mixte et égal entre pays donateurs et pays en développement afin d'améliorer plus rapidement les capacités et les conditions de vie des populations – est de plus en plus largement accepté comme un élément essentiel de la stratégie globale de lutte contre la pauvreté.

69. Parmi les multiples activités prévues par le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, les programmes de l'UNICEF reposent sur plusieurs grands principes : promouvoir la santé maternelle et la maternité sans risques afin de faire baisser rapidement la morbidité et la mortalité maternelles et de réduire les différences constatées entre pays développés et pays en développement, ainsi qu'à l'intérieur même des pays; dans le souci d'améliorer la santé et le bien-être des femmes, réduire le nombre des décès et des accidents dus à des avortements pratiqués dans de mauvaises conditions; et améliorer la condition des femmes sur le plan de la santé et de la nutrition, en particulier des femmes enceintes ou allaitantes.

70. Dans ce dessein, l'UNICEF a mené ses activités au sein d'un réseau de partenariats solides aux niveaux mondial, régional et national, ainsi qu'au siège – agissant en collaboration avec des organismes apparentés des Nations Unies (en particulier l'OMS et le FNUAP) et avec des gouvernements, des organismes donateurs, la Banque mondiale et des banques régionales, ainsi que des organisations non gouvernementales (ONG), notamment des associations de femmes. S'étant engagé à tous les niveaux à réduire la mortalité infantile en appuyant pleinement les programmes de maternité sans risques, le Fonds a développé au niveau interne une action appropriée par les moyens ci-après : a) ateliers de formation portant sur les meilleures stratégies de réduction de la mortalité maternelle, avec la participation du personnel des bureaux extérieurs et de fonctionnaires des gouvernements, d'organismes multilatéraux et bilatéraux et d'ONG; b) élaboration de directives sur l'évaluation de l'accessibilité, l'utilisation et la qualité des services essentiels d'obstétrique; c) redéfinition et promotion de la maternité sans risques dans le cadre d'une démarche axée sur les droits; d) compréhension et prise de conscience accrues parmi les fonctionnaires de l'UNICEF des questions relatives à la santé en matière de procréation; et e) inclusion dans les programmes de l'institution de directives relatives aux problèmes des maladies sexuellement transmissibles, notamment le VIH/sida, de la violence contre les femmes et des multiples violations de leurs droits dont elles sont victimes aussi bien dans leurs foyers que dans la société en général.

71. Les programmes ont porté sur plusieurs domaines clefs. Dans le secteur des soins de santé primaires, face à l'augmentation de la mortalité des jeunes enfants et

des femmes enceintes provoquée par le paludisme, le Fonds a élargi ses activités en vue de lutter contre cette infection mortelle, et participe activement à l'initiative de l'OMS visant à faire reculer le paludisme. Au niveau des pays, l'UNICEF privilégie les activités de plaidoyer et de coopération avec les gouvernements en vue d'élaborer des politiques pharmaceutiques rationnelles; d'améliorer l'accès aux médicaments contre le paludisme; de mettre en oeuvre des programmes relatifs à l'utilisation de moustiquaires imprégnées d'insecticide, en s'attachant aux méthodes d'achat, de distribution et de prétraitement de ces dernières; d'inclure des mesures de lutte contre le paludisme dans les services de santé auxiliaires; et de fournir le soutien des programmes aux activités de planification, de formation, de suivi et d'évaluation. Plus de 25 programmes de pays comportent désormais des projets de lutte contre le paludisme, pour la plupart dans les régions de l'Afrique occidentale, centrale, orientale et australe.

72. S'agissant de la maternité sans risques, l'UNICEF s'efforce de créer des sociétés soucieuses du bien-être des femmes. Il mène à plusieurs niveaux des actions visant à faire de la notion de maternité sans risques une question de justice sociale, en encourageant les gouvernements à investir régulièrement dans la prestation de services; à collaborer avec les médias pour sensibiliser le public; à mettre en place des services de santé axés sur le bien-être des femmes en association avec les pouvoirs publics nationaux et locaux et à oeuvrer avec les collectivités pour dispenser des soins de qualité aux mères et à leurs bébés; et à créer des communautés soucieuses du bien-être des femmes dans lesquelles les époux, les mères et les belles-mères, les membres de la famille et les voisins aident les femmes à faire des choix et à prendre des mesures pour protéger leur vie et leur santé.

73. Dans le cadre des activités qu'il mène avec d'autres partenaires dans le domaine de l'obstétrique, le Fonds s'efforce de garantir la présence de sages-femmes professionnelles pour tous les accouchements. Les programmes de pays encouragent la professionnalisation des soins obstétricaux en mettant l'accent sur la formation des sages-femmes et des médecins et en améliorant les qualifications des sages-femmes locales; en établissant des liens avec les associations de sages-femmes dans plusieurs pays d'Asie et d'Afrique; en favorisant la création d'un environnement propice au déploiement efficace des sages-femmes, en particulier dans des zones mal desservies; et en appuyant le re-

cours aux sages-femmes et le mouvement qui y est associé au moyen de conférences, de consultations et de débats au siège et sur le terrain. L'UNICEF souligne que la formation d'accoucheuses traditionnelles n'est utile que lorsqu'elle est doublée d'un mécanisme externe d'orientation, de contrôle, de suivi et d'évaluation.

74. Les bureaux extérieurs, notamment au Ghana et en Indonésie, facilitent la formation de sages-femmes locales qui peuvent ainsi devenir pleinement agréées et qualifiées. Au Nigéria, le Fonds a formé plus de 2 000 accoucheuses traditionnelles de village, auxquelles il a distribué des trousseaux pour les accouchements. En outre, un programme d'assistance technique, entrepris en collaboration avec les accoucheuses traditionnelles de la Lagos Island Association, fournit des données très utiles sur les moyens d'améliorer la qualité des soins dispensés par les accoucheuses. Des programmes visant à garantir la qualité des soins par l'intermédiaire des associations professionnelles d'accoucheuses traditionnelles sont actuellement mis sur pied.

75. S'agissant des services de santé intégrés en matière de procréation, le Programme d'action de la CIPD préconise un accès universel à ces services d'ici à 2015. L'UNICEF a donc inclus dans ses programmes des soins néonataux et maternels de qualité, la prévention des maladies sexuellement transmissibles, la protection contre les sévices sexuels et l'éducation sanitaire pour les adolescents.

76. En Afrique de l'Est, l'UNICEF a mis au point des projets de promotion de la santé qui portent sur les besoins, notamment nutritionnels, des fillettes et des jeunes femmes. En Afrique de l'Ouest, les bureaux extérieurs ont établi des bases solides pour des services de santé en matière de procréation en associant la collectivité au financement et à la gestion de services de santé soucieux du bien-être des femmes. En Inde, l'UNICEF a coparrainé, en collaboration avec l'Agence suédoise de développement international, un atelier d'un style nouveau afin de définir la santé en matière de procréation et de déterminer comment mettre sur pied des services de santé adaptés, et également d'évaluer l'état actuel des services. Cette initiative a aidé le Gouvernement indien à adopter une politique démographique nationale fondée sur les principes de la CIPD. En Bolivie, le Fonds a appuyé les efforts réalisés par le Gouvernement afin d'améliorer la qualité des services de santé maternelle et infantile et l'accès des femmes à

ces services, en particulier parmi les populations autochtones.

77. L'observation continue de la situation en matière de santé infantile et de mortalité maternelle est un aspect capital du suivi des objectifs de la CIPD, comme de l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Convention relative aux droits de l'enfant. En collaboration avec l'OMS, le FNUAP, l'UNESCO et la Division de statistique de l'ONU, l'UNICEF a aidé des pays à mettre au point des systèmes de collecte, d'analyse et d'utilisation des données relatives à la santé des femmes et à l'incidence des interventions sur l'amélioration de la santé maternelle et infantile, la nutrition et la survie, et a réuni les bases statistiques nécessaires pour rendre compte des progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs convenus.

78. En collaboration avec l'OMS et le FNUAP, le Fonds a publié les directives sur l'évaluation de l'accessibilité et de l'utilisation des services d'obstétrique. Ces directives suggèrent d'utiliser un ensemble d'indicateurs de tendance et proposent des modalités de collecte des données. En Égypte, le Ministère de la santé et de la population a utilisé ces directives dans le cadre d'une étude sur les décès maternels, laquelle a démontré que les indicateurs de tendance permettaient de mettre au jour et de comprendre les problèmes des services de santé maternelle et d'élaborer des stratégies pour y remédier. Au Mali, ces directives ont été utiles pour la programmation, la mise en place de systèmes de communication et de transport simple, la distribution de trousseaux chirurgicaux pour les urgences et le partage des coûts entre les collectivités et les services de santé ont permis d'orienter vers des services compétents un plus grand nombre de femmes atteintes de complications.

79. En prévision de l'examen quinquennal du Programme d'action de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes lors de la session extraordinaire de l'Assemblée générale, en juin 2000, le siège et les bureaux extérieurs de l'UNICEF ont collaboré étroitement avec le système des Nations Unies, des organismes gouvernementaux et des ONG, en appuyant : a) des activités axées sur la mise en place de partenariats pour défendre les droits des femmes et des filles dans les conférences préparatoires régionales, les réunions d'ONG et la réunion du Comité préparatoire qui s'est tenue en mars 2000; b) l'examen des progrès réalisés; c) la publication de documents illustrant des

bonnes pratiques et des préoccupations particulières; d) les activités de plaidoyer portant sur des thèmes spécifiques et sur des domaines d'intérêt régionaux; et e) l'agrandissement des réseaux d'ONG existants, l'accent étant mis sur la mission de l'UNICEF.

80. Lors de la session extraordinaire, après avoir procédé à l'examen de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing, le Fonds a mis l'accent sur plusieurs thèmes : la parité entre les sexes commence tôt; des mesures s'imposent pour répondre aux besoins spéciaux des filles; les droits des femmes et des filles sont interdépendants; la réalisation des droits des enfants ne peut se faire sans celle des droits des filles; et il est nécessaire de forger des partenariats locaux afin de mettre un terme à la violence et de prévenir le VIH/sida. La Directrice générale de l'UNICEF a instamment demandé à l'Assemblée générale de s'engager plus vigoureusement en faveur de la mise en oeuvre du Programme d'action de Beijing en soulignant la place centrale que les droits des femmes et des filles occupent dans le développement. Elle a appelé l'attention de l'Assemblée sur les mesures à prendre en faveur de l'éducation des filles et pour combattre la composante sexuelle de la pandémie de VIH/sida et la multiplication des conflits armés. L'UNICEF, en collaboration avec des ONG et des organismes des Nations Unies, a apporté son appui à l'organisation de manifestations spéciales sur ces thèmes et sur des sujets tels que les stratégies visant à : retarder le mariage des filles; mettre un terme à la pratique de la mutilation génitale; lutter contre l'exploitation sexuelle des filles; et définir le rôle que peuvent jouer les hommes pour mettre fin à la violence. Le Fonds s'est particulièrement intéressé à la participation des adolescentes et des jeunes femmes de sept pays en leur donnant la possibilité d'exprimer leurs préoccupations et de montrer qu'elles étaient capables de défendre leurs droits et leurs besoins dans des instances mondiales.

81. À la suite de cette session extraordinaire, le Conseil d'administration de l'UNICEF a approuvé un processus de suivi destiné à faciliter la mise en oeuvre du Programme d'action en définissant trois domaines prioritaires : éducation des filles; santé des petites filles, des adolescentes et des femmes; enfin, droits des enfants et des femmes. L'appui exprimé en faveur de la mise en oeuvre du Programme d'action a fourni de nouvelles occasions de défendre et de demander l'égalité des droits des femmes et des filles et la réalisation des objectifs du Sommet mondial pour les en-

fants. À l'échelon national, les mesures de suivi complètent et favorisent le suivi des autres conférences mondiales, en particulier la CIPD et le Sommet mondial pour le développement social.

82. La session extraordinaire a apporté un énorme soutien aux activités de l'UNICEF, qu'il s'agisse notamment de l'impulsion donnée par le processus préparatoire, des résultats obtenus dans la réduction des différences dans l'éducation des garçons et des filles, et de la confirmation des conclusions du Forum mondial sur l'éducation. Les conséquences de la mondialisation, de la pandémie de VIH/sida et des conflits armés, ainsi que la santé des adolescents, ont fait l'objet d'un examen approfondi, et des mesures concrètes ont été arrêtées. Des initiatives visant à mettre fin à la violence contre les femmes et les filles, ainsi qu'à la traite et à l'exploitation sexuelle des filles, ont débouché sur de nouveaux accords. Ces résultats ont été importants dans la mesure où ils ont permis d'établir qu'à tous les niveaux, aussi bien politique et législatif que familial, il était nécessaire que toute une gamme d'acteurs reconnaissent la nécessité de prendre des mesures sexospécifiques. S'agissant de la corrélation entre les droits des femmes et des enfants et l'élimination de la discrimination sexuelle dès l'enfance, les partenariats de l'UNICEF avec les gouvernements et les ONG ont été renforcés.

### A. Problèmes rencontrés et enseignements tirés

83. Dans le cadre général de la lutte contre la pauvreté, le suivi coordonné des conférences et des réunions au sommet a permis de définir une large gamme d'objectifs. Pour traduire ces derniers en interventions spécifiques à l'échelon des pays, et pour obtenir les meilleurs résultats qui soient mesurables, les questions doivent généralement être traitées au cas par cas. Une fois énoncés les grands paramètres, il est indispensable que le suivi soit assuré au niveau mondial par un organisme chef de file agissant par le biais de groupes thématiques compétents disposant de responsables bien informés et efficaces à l'échelon national. Les groupes thématiques qui ont obtenu les meilleurs résultats sont ceux qui font participer toutes les parties prenantes, notamment les gouvernements, qui sont dirigés par un organisme doté de capacités et de compétences techniques; et qui ont à leur tête des personnes compétentes, résolues et ayant le sens de la gestion.

84. Il est indispensable que les différentes équipes de pays procèdent à des échanges concernant les résultats obtenus et les meilleures pratiques, qu'un ensemble cohérent d'indicateurs soit établi dans le cadre des bilans communs de pays et que la diffusion des données d'expérience se fasse plus rapidement grâce à l'amélioration des méthodes utilisées pour l'établissement des rapports. L'élaboration d'un ensemble commun d'indicateurs dans le processus des bilans communs de pays, et de directives garantissant l'établissement de rapports plus cohérents par les coordonnateurs résidents et les représentants de l'UNICEF permettent de mieux évaluer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs des conférences.

85. Un suivi efficace des conférences ne peut se faire sans un soutien politique adapté et des ressources financières suffisantes. Le volume, la régularité et la fiabilité de l'appui financier n'ont pratiquement jamais été à la hauteur des espoirs suscités par les conférences. À cet égard, l'Initiative 20/20 et les documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté dans le cadre de l'Initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) constituent des mesures récentes très positives.

### B. Recommandations

86. Le Conseil voudra peut-être :

a) *Prendre note* des progrès réalisés en ce qui concerne aussi bien le suivi intégré des résultats des conférences que le suivi coordonné par conférence par les institutions chefs de file;

b) *Insister de nouveau* sur l'utilité des groupes thématiques, en tenant compte du fait qu'il faut définir des thèmes intersectoriels et choisir les animateurs des débats en fonction de leurs compétences techniques de leurs avantages comparatifs;

c) *Engager* les gouvernements à assurer l'encadrement du suivi des conférences et demander à toutes les parties prenantes, y compris les donateurs bilatéraux, de participer activement au processus;

d) *Inviter* chaque institution, ainsi que les coordonnateurs résidents, à tenir pleinement compte dans leurs rapports annuels du rôle qu'ils jouent dans le suivi des conférences;

e) *Faire valoir de nouveau* qu'il importe de s'assurer de la réalisation des objectifs fixés à l'issue des conférences;

f) *Demander instamment* aux États Membres de dégager les ressources nécessaires à l'application intégrale des plans d'action issus des conférences et des plans-cadres des Nations Unies pour l'aide au développement, notamment au moyen de l'Initiative renforcée relative aux pays pauvres très endettés et d'autres mécanismes novateurs tels que l'Initiative 20/20.

### III. Aide humanitaire et secours en cas de catastrophe

87. Bien que le Conseil économique et social ne soit pas parvenu à un accord sur un document de clôture de base à sa session de 2000, l'UNICEF a continué de mener activement des activités de plaidoyer en faveur des enfants dans des situations de conflit ou d'après conflit et dans des opérations humanitaires. Les fonctionnaires du Fonds ont travaillé en étroite collaboration avec le Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour la protection des enfants dans les conflits armés et avec d'autres collègues de l'Organisation des Nations Unies pour établir le rapport sur les enfants et les conflits armés que le Secrétaire général a présenté au Conseil de sécurité (S/2000/712, juillet 2000); la Directrice générale de l'UNICEF a pris part au débat du Conseil de sécurité qui a suivi. L'organisation a mis l'accent sur des questions clefs, notamment le VIH/sida, l'éducation et l'obligation redditionnelle.

88. Le Fonds a participé aux préparatifs de la Conférence internationale sur les enfants touchés par la guerre, qui s'est tenue à Winnipeg (Canada) en septembre 2000, et à la Conférence elle-même. Il faut espérer que nombre des recommandations qui ont été faites et des engagements qui ont été pris à l'occasion de cette conférence seront approuvés par la session extraordinaire de l'Assemblée générale sur les enfants, en septembre 2001.

89. Par l'intermédiaire du Comité permanent interinstitutions (dont la Directrice générale de l'UNICEF est actuellement Présidente) et de ses divers groupes d'études, le Fonds continue de s'occuper d'un certain nombre de questions politiques importantes, notamment les armes légères, les conséquences humanitaires

des sanctions, les droits de l'homme, l'action humanitaire et la situation des femmes. La place accordée à ces problèmes fournit une excellente occasion d'améliorer la coordination entre les organismes des Nations Unies et les ONG.

90. L'UNICEF prend part aux activités du nouveau Réseau interinstitutions de haut niveau établi pour renforcer les interventions en matière de déplacement intérieur, qui a été mis en place en juillet 2000. En octobre, le Réseau a effectué une mission en Éthiopie et en Érythrée, et d'autres sont prévues. Le Fonds considère que ce réseau fournit au système des Nations Unies une occasion décisive de faire le point de la coordination de ses activités et de son aptitude à protéger et à aider à l'échelon national les personnes déplacées à l'intérieur de leur pays. Le Fonds a aussi collaboré étroitement avec le Représentant du Secrétaire général chargé de la question des personnes déplacées dans leur propre pays afin de donner à tous les membres du Comité permanent interinstitutions des directives sur l'intégration des problèmes des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays dans le Processus interinstitutions d'appels globaux.

91. Au cours de l'année 2000, l'UNICEF a utilisé son Fonds de programmation pour les secours d'urgence (FPSU) pour pouvoir continuer à intervenir dans des situations d'urgence particulièrement graves, lorsque le décaissement des ressources externes se faisait lentement ou lorsque cela lui permettait d'accélérer les programmes. Le FPSU a été utilisé au Burundi, en République démocratique du Congo, en République populaire démocratique de Corée, en Éthiopie, en Érythrée, au Kenya, au Soudan, en Somalie, en Sierra Leone, en Ouganda, en République-Unie de Tanzanie ainsi qu'en Cisjordanie et à Gaza. Par ailleurs, l'UNICEF a eu accès au Fonds autorenouvelable de secours d'urgence pour financer le lancement de mesures d'urgence en faveur des femmes et des enfants touchés par la sécheresse dans les pays de la corne de l'Afrique. Au cours de l'année, il a également participé activement aux opérations de secours menées pour faire face aux catastrophes naturelles qui se sont abattues sur l'Afrique australe (inondations importantes à Madagascar et au Mozambique) et à la sécheresse qui a sévi en Afghanistan et au Tadjikistan.

92. Au cours de l'année passée, l'UNICEF a renforcé sa collaboration avec un certain nombre de partenaires dans des domaines clefs. En matière de nutrition, les activités entreprises avec le PAM en Angola, au Bu-

rundi, en Éthiopie, au Mozambique et en Sierra Leone se font dans le cadre d'un mémorandum d'accord mondial qui est adapté à chaque situation locale. L'Organisation des Nations Unies a ainsi pu intervenir plus rapidement et plus efficacement.

93. La sécurité des fonctionnaires demeure prioritaire face aux attaques délibérées contre le personnel et les locaux du système des Nations Unies qui se poursuivent sans discontinuer, six fonctionnaires ayant été assassinés entre mai et octobre. À l'issue de l'examen des systèmes de sécurité sur le terrain et au siège, le Secrétaire général a fait des recommandations en vue d'améliorer la sécurité, moyennant des dépenses de l'ordre de 30 millions de dollars par an. À la session d'automne, les membres du CAC ont adopté une déclaration conjointe, dans laquelle ils invitaient les chefs de secrétariat à inclure la question de la sécurité des fonctionnaires dans leurs entretiens avec les États Membres, en traduisant notamment en justice les auteurs d'attaques contre des fonctionnaires de l'ONU. En outre, ils ont instamment engagé les États Membres à fournir les ressources financières nécessaires dans le cadre du budget de l'Organisation des Nations Unies et de celui de tous les organismes du système.

## **Deuxième partie**

### **Résumé des observations du Conseil d'administration à propos du rapport annuel du Directeur général au Conseil économique et social\***

8. En présentant le rapport du Directeur général au Conseil économique et social [E/ICEF/2001/4 (Part I)], le Directeur du Bureau des relations avec les organismes des Nations Unies et des relations extérieures a abordé des questions découlant des décisions et débats de la session du Conseil tenue en juillet 2000, et indiqué les mesures de suivi prises par l'UNICEF. Le rapport avait été établi suivant un format commun au PNUD, au FNUAP et au PAM et structuré de sorte que les questions étaient traitées du point de vue de leur situation, des problèmes rencontrés, des enseignements tirés et des recommandations concernant les mesures à prendre. Ce rapport et ceux des autres membres du Comité exécutif du Groupe des Nations Unies pour le développement serviraient une fois de plus de contribution au document de synthèse que le Groupe des Nations Unies pour le développement établissait à l'intention du Conseil.

9. Le rapport portait également sur le suivi coordonné des conférences ainsi que les réunions organisées « cinq ans après » qui s'étaient tenues l'année précédente, notamment le Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar et les réunions organisées pour marquer le cinquième anniversaire du Sommet mondial pour le développement social, de la Conférence internationale sur la population et le développement et de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes. La section consacrée à l'aide humanitaire et aux secours en cas de catastrophe donnait un aperçu des activités de l'UNICEF dans le domaine humanitaire et des questions de collaboration interinstitutions y afférentes.

10. Au titre de ce point de l'ordre du jour, le Conseil d'administration était également saisi d'une note sur la réponse de l'UNICEF aux rapports du Corps commun d'inspection (E/ICEF/2001/5). Le Directeur a déclaré qu'au cours des six derniers mois, l'UNICEF avait longuement discuté avec le Corps commun d'inspection en vue de mettre en place un mécanisme plus systématique de suivi et de rendre compte de la manière dont les recommandations et observations du Corps commun

d'inspection avaient été prises en compte dans les activités et opérations de l'UNICEF. Le projet de décision figurant dans la note avait été établi à l'issue de consultations avec le Corps commun d'inspection.

11. Le Directeur a présenté une note d'information sur le Sommet et l'Assemblée du Millénaire, dans laquelle étaient mises en évidence les références aux questions qui présentaient un intérêt direct pour l'UNICEF. Il a appelé l'attention des délégations sur le fait qu'une attention considérable avait été accordée, en particulier dans les déclarations du Sommet et de l'Assemblée du Millénaire, aux questions concernant les enfants et aux droits de l'enfant. Dans la Déclaration du Millénaire il a également été demandé que des mesures importantes soient prises au sujet des enfants.

12. Un certain nombre de délégations ont félicité le secrétariat pour la teneur, le format et la structure du rapport qu'ils ont qualifié à la fois de concis et d'exhaustif. Certaines délégations ont fait des recommandations pour les futurs rapports et ont demandé, notamment que des informations complémentaires soient présentées sur le renforcement des capacités, qu'une perspective sexospécifique soit intégrée dans les programmes et qu'une plus grande attention soit accordée aux enseignements tirés. Accueillant avec satisfaction la note sur les rapports du Corps commun d'inspection, un certain nombre de délégations ont recommandé que les futures sessions du Conseil d'administration consacrent suffisamment de temps à un examen approfondi de la question.

13. Certaines délégations ont exprimé des préoccupations au sujet de la sécurité du personnel, et l'une d'elles a déclaré que ceux qui s'attaquent au personnel doivent être poursuivis en justice. De nombreux intervenants ont encouragé les gouvernements à contribuer aux dépenses destinées à assurer la sécurité du personnel.

14. Un certain nombre de délégations se sont vivement félicitées des efforts que déployait l'UNICEF dans le cadre de l'Initiative pour l'éducation des filles africaines lancée par le Secrétaire général. Certaines de ces délégations ont souligné la nécessité d'établir une nette division du travail entre l'UNICEF et l'UNESCO

\* Extrait du rapport du Conseil d'administration du Fonds des Nations Unies pour l'enfance sur les travaux de sa première session ordinaire de 2001. Le rapport complet a été publié sous la cote E/2001/34 (Part I).

pour la mise en oeuvre de l'Initiative ainsi que pour la suite donnée au Forum mondial sur l'éducation tenu à Dakar. S'agissant du suivi des conférences internationales, plusieurs délégations ont salué le travail effectué tant au niveau mondial qu'au niveau national et ont encouragé l'UNICEF à continuer d'accorder un rang de priorité élevé aux activités de suivi.

15. Le processus de bilan commun de pays/Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement a bénéficié de l'appui des délégations. Plusieurs d'entre elles ont préconisé une plus grande coopération avec les institutions de Bretton Woods, en particulier dans l'établissement des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté. Il a été demandé que le rapport du Directeur général en 2002 contienne une analyse des résultats des plans-cadres et bilans communs. Une délégation a demandé si l'UNICEF avait trouvé le processus utile et une autre délégation a souligné qu'il importait d'y associer pleinement les gouvernements.

16. Un certain nombre de délégations se sont déclarées préoccupées par la baisse des ressources de base et l'incidence que cette diminution aurait sur les programmes. Une délégation a félicité l'UNICEF pour ses activités de collecte de fonds.

17. Plusieurs délégations ont fait des observations sur le nombre peu élevé des coordonnateurs résidents d'institutions autres que le PNUD. Elles ont noté toutefois l'amélioration de la coopération au niveau des pays et les directives administratives harmonisées qu'appliquaient les membres du Groupe des Nations Unies pour le développement. Un certain nombre de gouvernements se sont félicités du rôle que jouait l'UNICEF dans le domaine de l'aide humanitaire et des secours en cas de catastrophe. Une délégation a toutefois rappelé que l'organisation ne devrait pas oublier de continuer de mettre l'accent sur la pauvreté et son incidence sur les enfants.

18. Un certain nombre de délégations ont indiqué qu'elles avaient l'intention de participer pleinement aux travaux de la deuxième session de fond du Comité préparatoire de la session extraordinaire consacrée aux enfants. Une délégation s'est déclarée satisfaite de la note d'information sur le Sommet et l'Assemblée du Millénaire et était heureuse que des objectifs importants figurant dans la Déclaration n'aient pas été ignorés.

19. Répondant aux interventions, le Directeur a déclaré que les observations et suggestions pour

l'amélioration du rapport seraient prises en considération dans le rapport du Directeur général en 2002. En ce qui concerne le bilan commun et le Plan-cadre ainsi que le processus de programmation, il a signalé que 20 bilans communs/plans-cadres avaient été achevés et que plusieurs autres étaient sur le point de l'être. Des directives – y compris des directives particulières pour certains secteurs – avaient été formulées, les cycles de programmation avaient été harmonisés et des programmes communs étaient en cours d'exécution. Dans le cadre de l'examen triennal des activités opérationnelles, il y aurait une évaluation externe de l'incidence du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement. Des questionnaires avaient été envoyés à tous les gouvernements des pays bénéficiaires des programmes et des pays donateurs, aux équipes de pays et aux organismes des Nations Unies. Les réponses à ces questionnaires serviraient à orienter en grande partie les activités de l'UNICEF au cours des trois prochaines années.

20. Le Directeur a informé le Conseil d'administration que le Groupe des Nations Unies pour le développement avait été élargi à l'OMS et à l'UNESCO. Il a souligné que toutes les parties prenantes, à savoir gouvernements, système des Nations Unies, institutions de Bretton Woods, organisations bilatérales et société civile, collaboraient bien au niveau des pays. Dans une certaine mesure, cela avait longtemps été le cas; le problème actuellement était de tirer parti des meilleures expériences et de les appliquer plus largement.

21. Le Directeur a déclaré que le suivi des conférences internationales constituait un aspect très important de l'activité de l'UNICEF et du reste du système des Nations Unies. Les buts et objectifs de ces conférences avaient donné à l'Organisation des Nations Unies un cadre d'intervention général, et avaient permis de créer le processus de bilan commun/Plan-cadre. Bien que l'on parle déjà de « saturation » des conférences, il reste un certain nombre de questions nouvelles, telles que le VIH/sida, dont on n'a pas encore discuté convenablement. Le Directeur a noté que la coopération avec la Banque mondiale a été bonne et que celle-ci était signataire de 10 des 20 plans-cadres. Les bureaux de pays de l'UNICEF avaient reçu pour instruction de participer activement à l'établissement des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté.

22. La Directrice générale a ajouté que des entretiens avaient eu lieu avec le Groupe des Nations Unies pour

le développement au sujet des documents stratégiques sur la lutte contre la pauvreté et qu'un nouveau groupe de travail comprendrait des membres du Groupe des Nations Unies pour le développement et de la Banque mondiale. Elle a déclaré que le choix des coordonnateurs résidents s'améliorait. Il y avait à présent un mécanisme d'évaluation et une définition d'emploi mais le travail dans ce domaine était loin d'être achevé. Bien que les chiffres soient faibles, il y avait bien des femmes parmi les coordonnateurs résidents.

23. En ce qui concerne l'observation selon laquelle il y avait trop de conférences de suivi, la Directrice générale a rappelé aux délégations que les conférences se tenaient à la demande des États Membres. Elle a souligné que les activités d'ordre humanitaire ne distraient pas l'UNICEF de son travail en faveur des enfants. La situation dans différentes régions du monde était de plus en plus instable et l'UNICEF pouvait jouer un rôle critique en raison de sa présence dans les pays avant, pendant et après les crises. (Voir E/ICEF/2001/6 (Part I), annexe II, décision 2001/3 pour le texte de la décision adoptée par le Conseil d'administration.)